

Infirmier chef d'unité adjoint (H/F/X)

Poste actuel à pourvoir : Unité de stérilisation

APPEL INTERNE/EXTERNE – RÉF. 2026-102

VOTRE MISSION

- Au sein du département infirmier, pour l'unité de stérilisation, vous assistez l'infirmier en chef dans l'accomplissement de ses missions d'organisation, de gestion de la continuité et de la qualité de l'activité au sein de votre équipe.
- Vous instaurez un climat de travail serein favorisant le sentiment d'appartenance, la collaboration et le bien-être au travail, vous veillez au suivi des décisions et assurez un feedback à l'infirmier en chef sur le fonctionnement de l'unité, vous participez à la réalisation des évaluations et au suivi des objectifs fixés, vous proposez des plans de formation, vous assurez l'accompagnement et l'intégration des agents.
- Vous développez un milieu propice à l'apprentissage, vous encadrez, supervisez et participez à l'enseignement théorique et/ou pratique ainsi qu'à la formation et encadrez, supervisez et participez à l'évaluation des étudiants et du personnel débutant.
- Vous aidez à la gestion administrative et financière de votre service (documents administratifs, applications de décisions légales, suivi du budget, ...).
- Vous remplacez l'infirmier en chef en cas d'absence et en assumez la fonction courante. En cas de difficulté, vous vous référez à votre hiérarchie.

NOUS VOUS PROPOSONS

- Un emploi à durée indéterminée à temps plein (38h/sem.) avec engagement dès que possible, sur tous les sites du CHU de Liège.
- Une rémunération à partir de 3948.02 euros (IFIC16) bruts mensuels à temps plein + valorisation d'expérience professionnelle (renseignements personnalisés sur demande au service recrutement). À titre exceptionnel, le/la lauréat(e) pourra conserver son grade CHU si et seulement si la fonction de l'appel est identique à sa fonction actuelle.
- 30 jours de congés payés, 10 jours fériés et 4 jours extralégaux, jours de congés supplémentaires en fonction de l'âge ; des chèques repas de 4,5€ ; un tarif réduit aux restaurants d'entreprise ; l'exonération du ticket modérateur sur les consultations et actes techniques ; une assurance hospitalisation (uniquement si contrat DI), intervention employeur de 80% sur l'abonnement TEC/ SNCB ; des avantages commerciaux.

VOTRE PROFIL

- Vous êtes titulaire d'un diplôme belge ou reconnu équivalent de **graduat/baccalauréat en soins infirmiers (+ visa)**.
- **Vous avez réussi ou vous engagez à suivre et réussir endéans 5 ans :**

- Une formation complémentaire de **cadre de santé**, ou une formation complémentaire de niveau universitaire : **master en art infirmier ou master en santé publique**.

Cette formation doit être en rapport avec la direction d'une équipe d'infirmiers (A.R. du 23 octobre 1964 fixant les normes auxquelles les hôpitaux et leurs services doivent répondre, modifié par l'A.R. du 28 août 2006 - Rubrique III : Normes d'organisation – 12°),

- Une formation d'infirmier **en stérilisation du matériel médico-chirurgical**.
- A la prise de fonction, vous présentez une ancienneté de minimum **3 ans au C.H.U. et/ou dans un autre établissement hospitalier ou de soins**.
- Une expérience au bloc opératoire ou en stérilisation est un atout.
- Vous vous reconnaissez dans les compétences suivantes : pouvoir d'appréciation / esprit critique, capacité à prendre des décisions, capacité de collaboration, assertivité, gestion des émotions, ouverture d'esprit, management des personnes et management des tâches.

VOTRE POSITIONNEMENT

- Le CHU de Liège est un hôpital public qui compte, au sein de ses services médicaux et de support, plus de 7000 collaborateurs, actifs sur plus de 10 sites en région liégeoise.
- Vous intégrez le CHU de Liège en tant qu'infirmier chef d'unité adjoint. Selon les besoins du CHU, vous pourriez être appelé(e) à rejoindre d'autres équipes nécessitant 1 infirmier chef d'unité adjoint.
- Pour ce poste spécifique, vous ferez partie d'une équipe de 40 personnes, au sein du service de stérilisation.

POURQUOI NOUS REJOINDRE

- Vous voulez intégrer une institution qui assure un service à la collectivité, dans la dynamique d'amélioration continue d'un hôpital universitaire.
- Vous recherchez un environnement collaboratif, dans un organisme public qui vous garantit un emploi stable et un équilibre vie privée-vie professionnelle.

COMMENT POSTULER ?

- Rendez-vous sur notre site : **www.chuliege.be/emplois**
- Postulez en ligne (référence 2026-102), en joignant CV, lettre de motivation, diplôme(s), formation, visa, copie de votre carte d'identité recto/verso, (si expérience exigée dans les conditions d'accès à la fonction, fournir les attestations d'emplois utiles).
- Seules les candidatures soumises via notre plateforme en ligne sur le site **www.chuliege.be** seront prises en considération.
- Ne tardez pas, votre candidature doit nous parvenir pour le **31 juillet 2026** au plus tard.

SUIVI DE VOTRE CANDIDATURE

Toutes les candidatures font l'objet d'une réponse.

Si l'examen de votre CV est concluant, vous serez invité(e) à présenter :

- Une épreuve de savoirs et savoir-faire spécifique à la fonction (éliminatoire), le 12 août 2026, sur convocation.
- Un assessment par un bureau externe de sélection (éliminatoire) soit le 25, le 26 ou le 31 août 2026, sur convocation.
- Une entrevue finale avec jury (éliminatoire) sur convocation.

CONTACTS

- Votre contact dans le service pour davantage d'informations sur la fonction :
 - **Eric MACLOT** – Directeur infirmier – direction.infirmiere@chuliege.be – 04/323.70.10
 - **Christophe BARBIER** – Infirmier chef de services – cbarbier@chuliege.be – 04/323.28.83
- Votre contact au service de recrutement : **Olivia PINET** : 04/366.84.99, Olivia.Pinnet@chuliege.be

ANNEXE – MATIÈRE D'EXAMEN

1. Législation hospitalière ;
2. Législation relative à la profession ;
3. Notions de l'organisation du Nursing :
 - a. Démarche en soins infirmiers et son application au niveau du dossier infirmier et du quartier opératoire
 - b. Organisation du nursing au sein du secteur (effectif, grille horaire, heures supplémentaires, rappels extraordinaires)
 - c. Evaluation du personnel
 - d. Evaluation de la qualité des soins
 - e. Connaissance du DIRHM
 - f. Projet de service
4. Législation sur le travail ;
5. Règlement de travail et conditions de vie professionnelle du personnel contractuel ;
6. Législation sur le bien être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (loi du 4 août 1966).
7. Les recommandations du conseil supérieur de la santé concernant la stérilisation et les dernières directives de l'AFMPS
 - a. [HTTPS://WWW.HGR-CSS.BE/FR/AVIS/9682/STERILISATION-DES-DISPOSITIFS-MEDICAUX-A-USAGE-MULTIPLE](https://www.hgr-css.be/fr/avis/9682/sterilisation-des-dispositifs-medicaux-a-usage-multiple)
 - b. Loi 30 SEPTEMBRE 2020. — Arrêté royal portant sur la préparation et la délivrance des médicaments et l'utilisation et la distribution des dispositifs médicaux dans les établissements de soins - Annexe 2a (disponible sur demande)